



*Syndicat Intercommunal d'Aménagement,
de Rivières et du Cycle de l'Eau*

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif



Exercice 2025



SPANC



Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE	5
1.3.	NOMBRE D'INSTALLATIONS PRIVATIVES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	5
1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	6
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	7
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION	7
2.2.	RECETTES.....	7
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	8
3.1.	LA MISSION DU SPANC SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	8
4.	PERSPECTIVES 2026	9

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'eau (SIARCE)
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif : SPANC
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

➤ Compétences liées au service

☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges ☒ ☒ Dossier de réhabilitation des installations et suivi des travaux

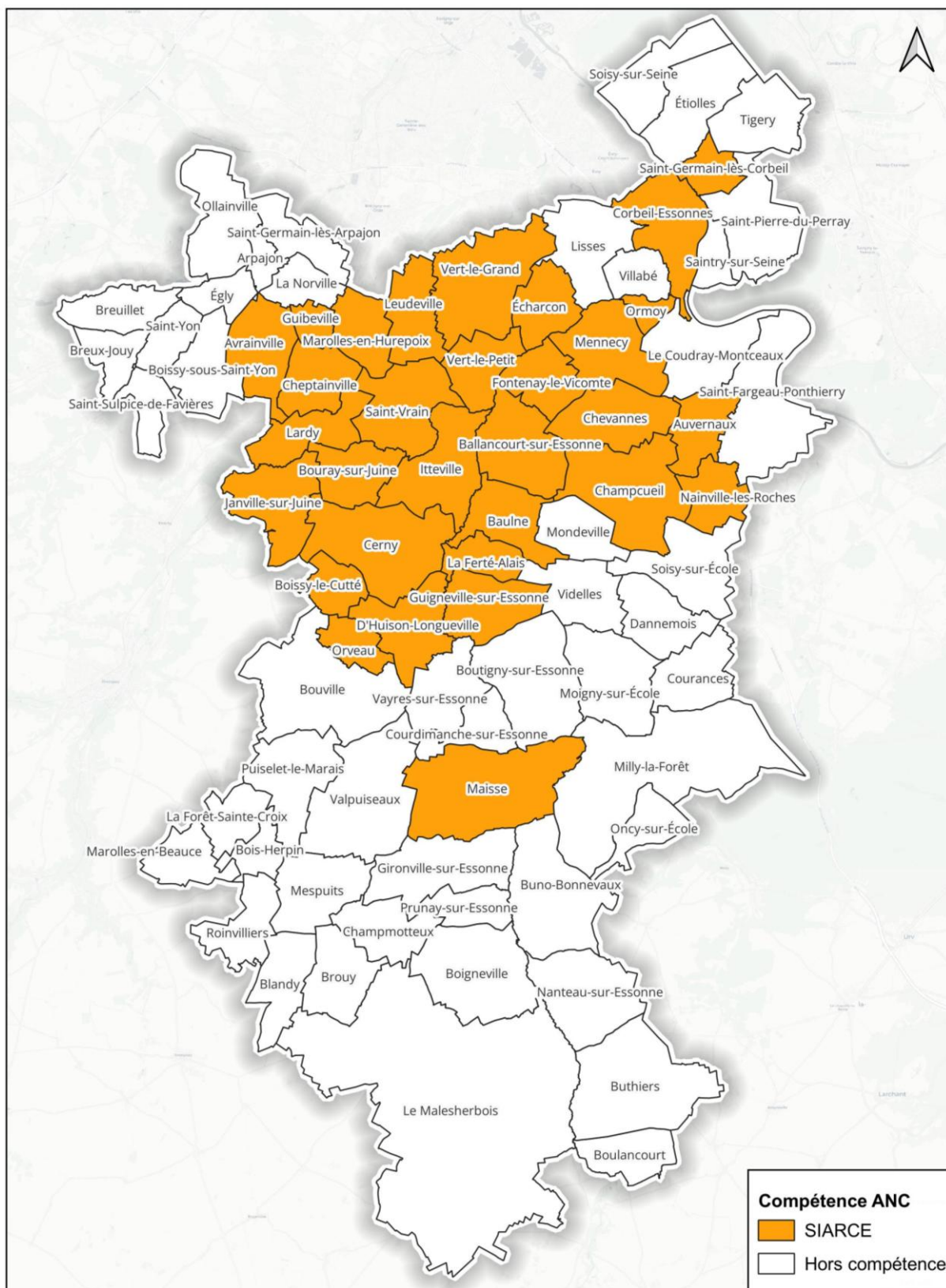
☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Auvernaux, Avrainville, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Boissy-le-Cutté, Bouray-sur-Juine, Cerny, Champcueil, Cheptainville, Chevannes, Corbeil-Essonne, D'Huisson-Longueville, Fontenay-le-Vicomte, Guibeville, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, Janville-sur-Juine, La Ferté-Alais, Lardy, Leudeville, Maisse, Marolles-en-Hurepoix, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Vrain, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Écharcon.

➤ Existence d'une CCSPL ☒ Oui 16/10/2024 ☐ Non

➤ Existence d'un zonage ☒ Oui, il existe différent zonage. Ces derniers sont faits en fonction de chaque SDA

➤ Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 05/03/2015 ☐ Non



EPSG:2154RGF93 v1 / Lambert-93
IGN BDADMINEXPRESS: commune
CartoDb light all
Données: SIARCE

0 2,5 5 7,5 10 km

Signe
Système d'Information et de Gestion Numérique de l'Environnement

Figure 1: Périmètre du SPANC

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SNE QUANTITEC
- Date de début de contrat : 25/07/2024
- Date de fin de contrat initial : 25/07/2025 (renouvelable tacitement deux fois)
- Date effective de fin de contrat : 25/07/2026 (après avenant le cas échéant) :
- Nature exacte de la mission du prestataire :
 - Sur demande :
 - Diagnostic de l'existant lors de vente immobilière,
 - Contrôle de l'existant – Bon fonctionnement périodique,
 - Contrôle de l'existant et des installations jamais contrôlées,
 - Contrôle de bonne exécution à la suite d'une conception ou réhabilitation,
 - Contre-visite.

Depuis la fin du premier trimestre 2025, le SIARCE a internalisé plusieurs prestations :

- Les études des dossiers de conception,
- Les contrôles de bonne exécution,
- Les contrôles pour les ventes.

1.3. Nombre d'installations privatives d'assainissement non collectif

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **872** installations privatives d'assainissement non collectif.

Années	2024	2025
Nombre d'installation	900	872

La différence par rapport à l'année 2024 s'explique par le fait que le travail de fond s'est poursuivi en 2025, entraînant l'identification de 40 installations connectées au réseau public.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 1,47 % au 31/12/2025 (1,52 % au 31/12/2024).

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 180 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 148 270.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100 (100 en 2024).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	220 € / contrôle	220 € / contrôle
Tarif du contrôle des installations existantes en €	59 € /an	59 €/an
Tarifs des autres prestations aux abonnés en € (contre visite)	95 €	95 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant le montant de la redevance.

2.2. Recettes

	Exercice 2024	Exercice 2025
Recettes ANC €	2 108 €	37 881 €

Cette différence s'explique car la facturation de la redevance annuelle qui se fait normalement en fin d'année, s'est déroulée en janvier 2025, pour l'année 2024.

3. Indicateurs de performance

3.1. La mission du SPANC service public d'assainissement non collectif

Le service SPANC du SIARCE a réalisé des campagnes de contrôles de bon fonctionnement des filières ANC et a également validé les projets de conception et réalisé des contrôles lors des ventes immobilières. Il a assuré aussi la mission de conseils auprès des usagers et des professionnels.

À ce titre, en 2025, 67 contrôles ont été lancés par le SIARCE. Ces derniers se répartissent comme suit :

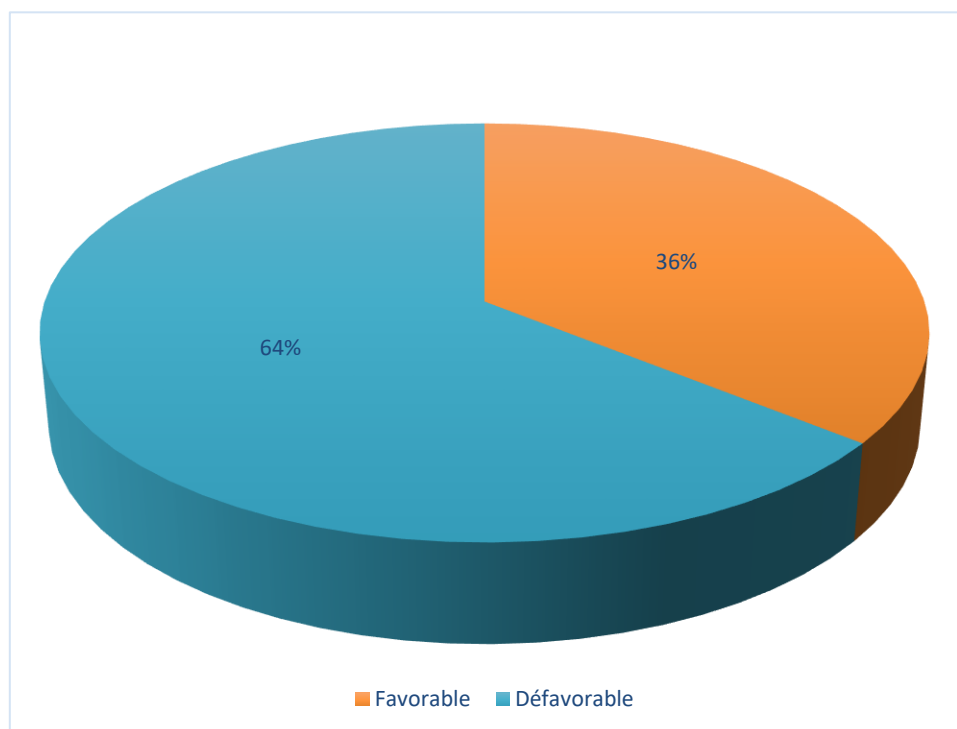
- ✓ 49 contrôles de bon fonctionnement,
- ✓ 17 contrôles de bonne exécution des installations ANC neuves ou réhabilitées,
- ✓ 1 contre-visite.

Type de contrôles	Favorable	Défavorable	Total
Contrôle de bon fonctionnement (périodique + vente)	6	43	49
Contrôles de bonne exécution	17	0	17
Contre-visites	1	0	1
Total	24	43	67
Total %	35,8	64,2	

Du fait de la complexité des assainissements non collectifs et de l'évolution constante des connaissances en matière d'assainissement autonome, 64,2% des contrôles effectués en 2025 ont été déclarés défavorables contre 35,8 % favorables. À ce jour, la majeure partie de ces assainissements font l'objet d'une demande de remise en conformité. (Réhabilitation ou remplacement en intégralité selon les dispositions réglementaires).

	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	554	512

Le travail approfondi qui a débuté en 2025 explique la diminution du nombre : 40 installations ont été reconnues comme étant reliées au réseau public, tandis que les terrains vacants ou abandonnés ont également été exclus.



4. Perspectives 2026

Il est prévu pour :

- Début 2026, une nouvelle délibération, votée à la fin de 2025, sera mise en application. Celle-ci prévoit une modification des tarifs et des modalités de facturation. La facturation annuelle sera remplacée par une facturation basée sur les prestations rendues.
- Fin 2026, un nouveau règlement de service pour le SPANC.

La continuité de la mise à jour des reliquats de la base de données.

Fin 2025, un plan d'action a été élaboré pour organiser les campagnes de bon fonctionnement en sept bassins, avec le lancement d'un bassin chaque année, le premier démarrage étant prévu courant second trimestre 2026.